

15.00 crédits		Q1 et Q2
---------------	--	----------



**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	<p>Quel que soit le sujet, le mémoire de master permet à l'étudiant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser une analyse critique et une synthèse d'une question scientifique donnée;</li> <li>• contextualiser une problématique en lien avec les connaissances actuelles;</li> <li>• exposer les résultats de son travail en justifiant ses choix méthodologiques en argumentant ses hypothèses et en exposant scientifiquement les résultats obtenus.</li> </ul>
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas nécessairement liée à l'étendue. Le mémoire est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un moyen de formation constitutif des programmes où il est prévu. Il s'agit d'un travail de recherche demandé aux étudiants qui, à ce stade de la formation, doit être considéré comme initiant à la recherche dans la discipline concernée.</p> <p>Le mémoire consiste en un travail de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• spécifique, vis-à-vis des autres activités d'enseignement ;</li> <li>• méthodique, dont les fondements sont assurées par la formation de base ;</li> <li>• intégré dans le programme et limité dans l'étendue du sujet. cf. Dispositions relatives au mémoire (<a href="http://www.uclouvain.be/61093.html">http://www.uclouvain.be/61093.html</a>)</li> </ul>

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>Encadrement et composition du jury du mémoire</b></p> <p>Le mémoire est supervisé par un promoteur/une promotrice. Exceptionnellement, si le sujet du mémoire le requiert, un co-promoteur/une co-promotrice peut être sollicité-e par le promoteur/la promotrice avec l'accord du/de la président-e du jury.</p> <p>L'étudiant-e doit soumettre son sujet pour approbation au promoteur/à la promotrice à la date prévue par le calendrier facultaire.</p> <p>Le jury du mémoire est composé, à minima, du promoteur/de la promotrice et d'un-e autre lecteur/lectrice, désigné-e par le jury de master (représenté, dans cette tâche de désignation, par le/la président.e de jury).</p> <p>La note du promoteur/de la promotrice et du lecteur/de la lectrice prennent en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'atteinte des objectifs fixés#;</li> <li>• la capacité à réaliser une synthèse pertinente et bien documentée#;</li> <li>• l'investissement personnel et la capacité à discuter les choix méthodologiques#;</li> <li>• la cohérence du travail effectué#;</li> <li>• la correction, la qualité et la pertinence de la formulation écrite#.</li> </ul> <p><b>Critères d'évaluation du mémoire</b></p> <p>Dans sa note finale, le promoteur/la promotrice prend en compte également l'implication de l'étudiant-e et la régularité du travail fourni tout au long du master dans le cadre du mémoire (en particulier, la remise en temps et en heure et la qualité du dossier remis à l'issue du premier bloc annuel).</p> <p><b>Règles relatives au plagiat et à l'usage de l'IA</b></p> <p>Tout au long de son mémoire, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maîtrise des règles de référencement bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat, il/elle veille à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• NE PAS copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ;</li> <li>• NE PAS reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ;</li> <li>• NE PAS reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ;</li> <li>• NE PAS traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer ;</li> <li>• NE PAS utiliser le travail d'autrui en le présentant comme le sien (même si l'auteur du travail a donné son accord) ;</li> <li>• NE PAS acheter un travail.</li> </ul> <p>Cf. <a href="https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html">https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html</a></p> <p>Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 §2 du <a href="#">RGEE</a> et constitue une disposition particulière au sens du §3 du même article.</p> <p>L'étudiant-e qui ne respecterait pas les normes de référencement scientifique énoncées ci-dessus s'expose, en cas d'irrégularité ou de plagiat constaté par le jury, à des sanctions académiques telles que détaillées par le <a href="#">RGEE</a> (section 7).</p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalée.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Le mémoire se réalise via des interactions régulières avec le promoteur ou la promotrice. En première année, ces interactions seront structurées au travers du séminaire d'encadrement du mémoire. Les interactions ont lieu dans la langue de travail du mémoire.</p>
Contenu	<p>Le mémoire, qui sera rédigé dans une des deux langues inscrites au programme de l'étudiant, doit présenter les résultats d'un travail personnel et critique, ainsi que la méthodologie scientifique utilisée pour obtenir ces résultats. Dans sa présentation, le mémoire doit respecter les conventions scientifiques et bibliographiques de la discipline.</p>
Autres infos	<p>L'étudiant doit rédiger son mémoire dans l'une des deux langues de son programme et joindre un résumé en français.</p> <p>Le mémoire (d'une longueur d'au moins 20.000 mots, hors annexes) est supervisé par un promoteur. Si le sujet du mémoire le requiert ou à la demande de l'étudiant ou du promoteur, un co-promoteur peut être sollicité et désigné. Le jury du mémoire est composé du promoteur et d'un lecteur. Le mémoire ne fait pas l'objet d'une défense orale et est évalué sur le seul manuscrit rendu par l'étudiant.</p> <p>Outre les 3 versions papier, l'étudiant transmettra la version électronique de son mémoire en format PDF au secrétariat MULT.</p>
Faculté ou entité en charge:	ELAL

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en communication multilingue	MULT2M	15	LMULT2997	